



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 6 décembre 2021, 19h30 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal, sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Dany Boyer, Luc Charron, Jean-Denis Patenaude et Mmes les conseillères Marie Meunier et Linda Marleau formant quorum sous la présidence du maire. M. le conseiller Pierrick Gripon est absent. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du Conseil municipal.

Ouverture de l'assemblée à 19h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

S9605-12-2021 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

ADOPTION BUDGET 2022 ET LE PTI 2022-2023-2024

S9606-12-2021 CONSIDÉRANT le dépôt des documents budgétaires 2022 aux membres du Conseil ;

CONSIDÉRANT la présentation du budget pour l'année 2022 ainsi que du PTI 2022-2023-2024 faite par M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil adoptent les prévisions budgétaires telles que présentées pour l'année 2022, prévoyant des revenus de 3 769 292 \$ et des dépenses et affectations de 3 769 292 \$ ainsi que le PTI 2022-2023-2024.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste
que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier